



Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques

Les équipes FCPE des collèges sont à votre disposition pour répondre à vos questions. Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas, vous êtes les bienvenus !!

La FCPE est l'association de parents d'élèves **la plus représentative** à Issy comme dans la France entière. Elle œuvre pour la défense de l'école publique et laïque, pour **l'égalité des chances** et la **réussite scolaire de tous**.

A Issy-les-Moulineaux, les représentants FCPE de tous les établissements, de la maternelle au lycée, se réunissent régulièrement afin d'échanger des informations et coordonner leurs actions.

**Nous vous invitons à vous impliquer, vous aussi,
dans la vie du collège :**

- en adhérant comme nous à la FCPE
- en dialoguant avec la direction, les enseignants

Site national de la FCPE : <http://www.fcpe.asso.fr>

Site de la FCPE Issy : <http://www.fcpeissy.fr>

Email de l'Union Locale d'Issy les Moulineaux : fcpe.issy92@gmail.com

Autres sites internet utiles :

<http://www.education.gouv.fr/pid38/college.html>

<http://eduscol.education.fr/>

<http://www.onisep.fr>



Ce livret a pour objectif de :

- Présenter l'organisation des collèges publics de votre ville,
- Vous aider à accompagner au mieux vos enfants au collège,
- Identifier vos interlocuteurs au collège.

Passage du CM2 à la 6ème : les dates clés

Trouver le collège de secteur, grâce à votre adresse postale, sur le site de l'académie : <http://sectorisation92.ac-versailles.fr/public/>

Site internet des collèges :

- La Paix : <http://www.fcpeissy.fr/les-etablissements-isseens/la-paix/>
- Victor Hugo : <http://www.fcpeissy.fr/les-etablissements-isseens/victor-hugo/>
- H. Matisse : <http://www.fcpeissy.fr/les-etablissements-isseens/henri-matisse/>
- G.Mandel : <http://www.fcpeissy.fr/les-etablissements-isseens/georges-mandel/>

Février - Mars : remise par les enseignants de CM2 d'un dossier d'inscription au collège

Mai-juin : Visite du collège par les élèves de CM2 avec leur classe pendant le temps de cours.

Réunion d'informations pour les parents : organisation différente pour chaque collège :

- La Paix : réunion organisée par les fédérations de parents dans les écoles du secteur puis réunion avec la Principale le jour de la rentrée
- Victor Hugo, Henri Matisse et Georges Mandel : Réunion en début d'année scolaire avec les fédérations de parents d'élèves et la direction du collège

Les demandes de dérogation : (exceptionnelles au collège!)

Elles sont satisfaites dans la seule limite de la capacité d'accueil des établissements, et selon des critères particuliers (élèves handicapés, boursiers, Musique-CHAM (Matisse et Mandel), triathlon et bilangue allemand (Victor Hugo), bilangue italien (La Paix)...). Elles doivent être formulées lors de la remise du dossier d'inscription.

Activités sur le temps méridien :

Elles ont lieu pendant l'heure du déjeuner ou le mercredi après-midi. Elles nécessitent des inscriptions spécifiques (UNSS pour le Sport, Chorale, théâtre, lecture, foyer pour les élèves).

Cantine :

Elle est gérée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (et non plus par la Mairie d'Issy les Moulineaux). Le système TELISS ne s'applique plus. Le paiement de la cantine se fait trimestriellement auprès de l'Agent Comptable du Collège, sur la base d'un forfait hebdomadaire. Un taux de réduction est appliqué en fonction du Qotient Familial, calculé par le collège. Le coût d'un repas est ainsi compris entre 0,64€ et 4,28€ en 2019-2020.

Collectivité territoriale en charge des collèges :

Le Conseil Départemental (contrairement aux écoles élémentaires qui relèvent de la ville).

ENC 92 :

Environnement numérique sur lequel il est possible de consulter l'emploi du temps, le cahier de texte, les notes, les absences, etc. Il remplacera bientôt complètement le carnet de correspondance.

Livret (Bulletin) :

Trimestriel ou semestriel, adressé par courrier ou remis en main propre aux parents (selon les collèges).

Pass + du département des Hauts-de-Seine :

Ce dispositif permet de bénéficier de 80€ de réduction (100€ pour les boursiers) pour l'inscription à certaines associations culturelles et sportives du 92 (liste sur le site internet indiqué ci-dessous). Les 80€ sont divisés en deux chèques de 20 et 60€ (25€/65€ pour les boursiers) à répartir au choix entre une activité culturelle et une activité sportive (sous réserve de modification). Ces tickets sont destinés aux élèves de la 6è à la 3è, scolarisés dans un collège des Hauts de Seine. C'est aux familles d'en faire la demande sur le site : <https://passplus.hauts-de-seine.fr/Accueil/>



Les instances du collège

Le Conseil de classe

Composition : Principal(e) du collège ou son représentant, les enseignants, deux représentants d'associations de parents d'élèves, deux élèves délégués de la classe et, dans certains cas, le Conseiller Principal d'Éducation (CPE) ou le Conseiller d'Orientation Psychologue (COP).

Rôle : il examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe. Il présente les résultats globaux de la classe et le travail personnel des élèves. Réunions trimestrielles ou semestrielles selon le collège.

Le Conseil d'administration (CA)

Composition : Principal(e) du collège, représentants des enseignants et du personnel administratif, représentants élus des parents d'élèves et des élèves délégués, représentants du Conseil Départemental et de la Mairie.

Rôle : C'est l'organe de délibération et de décision du collège. Il adopte : la répartition de la Dotation Horaire Globale, le Budget et le compte financier, le projet d'établissement, le règlement intérieur de l'établissement et du Conseil d'administration, le prix des voyages d'étude, et toutes les décisions qui relèvent de l'autonomie de l'établissement en matière pédagogique et éducative.

La préparation du CA peut être dévolue à la Commission permanente.

Le Conseil de discipline

Composition : Une partie des membres élus du Conseil d'administration.

Rôle : présidé par le/la Principal(e) du collège, il se réunit en cas de manquement grave au règlement intérieur et prononce une sanction à l'encontre de l'élève. Le Principal peut prononcer seul, sans réunir le Conseil de discipline, des sanctions, allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire de huit jours au plus.

Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Composition : représentants de l'administration, des élèves, des parents, de la mairie et des membres plus qualifiés (assistantes scolaires, infirmières et médecins scolaires)

Rôle : Il propose des actions de préventions dans le domaine de la santé et de la citoyenneté.



Les intervenants du collège

Le Principal / La Principale, secondé(e) éventuellement d'un adjoint, dirige le collège. Il/elle organise les emplois du temps, supervise l'organisation matérielle et représente le collège auprès de toutes les instances : Rectorat, Direction académique, Conseil Départemental, Mairie etc.

Le CPE (Conseiller Principal d'Éducation) organise la vie collective avec les assistants d'éducation : gestion de la discipline mais aussi des problèmes rencontrés par les élèves.

Le Professeur Principal, nommé parmi les professeurs de la classe, il/elle assure la coordination de l'équipe pédagogique de la classe, ainsi que le suivi individuel, l'information et l'orientation des élèves. Il/elle effectue la synthèse des résultats obtenus par les élèves, et la présente au conseil de classe. Il/elle anime l'heure de vie de classe (temps particulier qui permet aux élèves de s'exprimer sur la vie de la classe, la vie de l'établissement). En 6^e, il/elle veille à la bonne adaptation des nouveaux élèves.

Le gestionnaire est en charge de la gestion financière, et tout particulièrement des paiements de la cantine, des voyages scolaires et des aides financières. Il/elle présente les comptes lors du CA.

Le Conseiller d'Orientation Psychologue (COP) accompagne les élèves de 4^e et 3^e dans le choix de leur orientation. Il/elle accompagne également les élèves présentant des troubles d'apprentissage.

Le personnel médico-social : l'infirmière assure des permanences dans l'établissement et rencontre les parents sur rendez-vous. Les élèves peuvent aussi la rencontrer.

Les autres personnes clefs : Professeurs, secrétaires, assistants d'éducation (surveillants), agents d'accueil et agents techniques.

Les représentants des parents d'élèves (membres d'une fédération de parents d'élèves) participent aux conseils de classes où ils assurent le relais entre les parents et l'équipe pédagogique. Ils en rédigent le compte-rendu. Les membres élus participent au conseil d'administration et aux diverses commissions.

Organisation des cours :

- Un professeur par matière et une salle par matière. Les enfants changent de salle entre chaque cours.
- Une permanence est organisée en cas d'absence d'un professeur. Sous réserve d'autorisation parentale, les élèves peuvent sortir plus tôt en cas d'absence en dernière heure (matin et après-midi pour les externes).

Emploi du temps :

- Durée des cours : 55 min (intercours 5 min)
- 2 récréations de 20 min (matin & après-midi)
- Pause méridienne d'1h30
- Cours le mercredi matin, mais pas de cantine
- 26h de cours par semaine (sauf dérogation pour les classes bilangues)
- 6h de cours par jour maximum (sauf dérogation pour les bilangues)
- L'emploi du temps de votre enfant lui sera remis le jour de la rentrée. Des ajustements sont possibles jusqu'à fin septembre.

Volumes horaires :

- Français : 4h30
- Mathématiques : 4h30
- Histoire Géographie et enseignement moral et civique (EMC) : 3h
- Sciences 4h, réparties entre Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), Technologie et Physique-Chimie
- Langues : (Anglais, Allemand, Chinois, Espagnol, Italien selon les collèges)
 - LV1 : 4h
 - Bilangue LV1 3-4h + LV2 2-3h (selon le collège)
- Education musicale : 1h
- Arts Plastiques : 1h
- Education physique et sportive : 4h
- Accompagnement personnalisé : 3h (selon chaque collège)
- Vie de classe : 10h/an, ce qui représente environ 1h tous les 15 jours
- Cours spécifiques (CHAM, triathlon...) selon le collège (voir livret)

Les devoirs : parfois plus nombreux et plus longs qu'en CM2.



Conseil FCPE : Récupérer les coordonnées d'un camarade pour récupérer les cours et les devoirs en cas d'absence. Consulter aussi le cahier de texte numérique dans l'ENC 92.

Aide financière aux familles :

- Le fonds social du collège permet des aides financières, étudiées au cas par cas, pour les familles qui rencontrent des difficultés pour l'achat des fournitures scolaires, le paiement de la cantine et les voyages scolaires ou de lunettes. Les familles doivent en faire la demande.
- La bourse d'état peut être allouée en fonction des revenus. Un dossier est à remettre au gestionnaire du collège. La confidentialité est respectée et les familles concernées ne doivent pas hésiter à se faire connaître du gestionnaire.

Carnet de correspondance : "remplaçant" du cahier de liaison de CM2, il fait le lien entre la famille et le collège. Votre enfant doit l'avoir en permanence avec lui. Il est indispensable pour entrer et sortir du collège.



Conseil FCPE : Consultez-le quotidiennement. Toutes les informations utiles et importantes y figurent. Vous devez le signer. A défaut, votre enfant peut être sanctionné.

Doubles des livres confiés aux élèves : Afin d'éviter que les cartables ne soient trop lourds pour les élèves, un double des livres de classe est confié par le collège à chaque enfant en début d'année scolaire. Ils devront être rendus en bon état à la fin de l'année. Les enfants doivent laisser ces livres chez eux, sachant que des doubles sont à leur disposition au collège pour la plupart des matières.

Les cartables : plus lourds qu'en CM2, ils ne doivent pas dépasser 10% du poids de l'enfant.



Conseil FCPE : Evitez les cartables à roulettes. Les collèges de la ville ont de nombreux escaliers et les élèves changent de classe entre chaque cours. Vous pouvez prendre des cahiers 48 pages au lieu de 96.

Les casiers : Les élèves peuvent disposer de casiers dans lesquels ranger leur cartable et leurs affaires de sport. Le nombre de casiers étant limité, ils sont souvent partagés par deux élèves et réservés en priorité aux demi-pensionnaires.



Conseil FCPE : Procurez à votre enfant un cadenas avec 2 clés